



Licenciement pour faute grave

Par **salagnac sylvie**, le **23/10/2011** à **00:35**

Bonjour,rnj'ai ete licencier pour faute grave motif:j'ai utiliser ma propre carte de fidelite a ma caisse a plusieurs reprises (lorsque mes clients n'en n'avaient pas)je precise que j'etais hotesse de caisse .ma question est:pensez vous qu'aux prud'hommes je puisse requalifier ce licenciement en faute réelle et sérieuse sachant que je l'ai fait pour pouvoir "manger " etant dans une situation financière catastrophique (surendettement huissier pour expulsion)etc....

Par **pat76**, le **23/10/2011** à **15:39**

BonjourrrnVous pouvez toujours essayez de demander la requalification de la faute, mais apportez des éléments concrets au Conseil des Prud'hommes.rnrnVous aviez exposé votre situation financière à votre employeur avant de vous servir de votre carte de fidélité quand les clients payaient leurs achats?

Par **salagnac sylvie**, le **23/10/2011** à **15:58**

oui j'avais demander une aide aupres de mon responsable et du ce de l'entreprise .j'ai mon dossier de surendettement et lettre d'huissier cela est il suffisant??,sachant qu'il faut maintenant payer 35euros au depot du dossier aupres des prud'hommes je voudrais etre sure de pouvoir "gagner"...au moins mon mois de preavisje vous remercie avez vous eu des cas similaires??

Par **pat76**, le **23/10/2011** à **17:48**

RebonjourrrnVous aviez fait votre demande par écrit auprès du CE et de votre responsable.rnrnLes réponses ont été favorables ou défavorables, elles étaient écrites?rnrnJe ne connais pas de cas similaire mais je vais chercher dans les jurisprudences de la cour de cassation?rnrnVous aviez été assisté par un représentant du personnel lors de l'entretien préalable?rnrnMaintenant il faut que les salariés paient pour ouvrir une procédure devant le Conseil des Prud'hommes.rnrnIl faut remercier notre très cher Président de la République pour cette grande réforme. C'est bien sûr pour le pouvoir d'achat une très nette amélioration...

Par **salagnac sylvie**, le **24/10/2011** à **00:21**

je n'ai aucunes traces écrites pour mes demandes d'aide. par contre le ce était entrain de monter un dossier pour m'aider et ces personnes sont syndiquées l'une d'elle m'a assisté pendant l'entretien et a essayé à plusieurs reprises de lui dire qu'elle avait le dossier en main et qu'il jette un coup d'oeil dessus mais il a refusé catégoriquement! he oui il faut payer!!!! et j'attends mon solde de tout compte pour pouvoir le faire même si je n'aurais pas grand chose! merci de vous intéresser à mon cas.... je reconnais ma "faute" mais franchement je pense que c'est sévèrement puni sachant qu'il y a eu des précédents sans sanctions!!! (je l'ai su après coup) dans le même magasin mais un autre directeur! celui-ci n'est là que depuis peu de temps! magasin carrefour pour ne pas le nommer!! merci de votre aide